

**Direction Générale des Ressources / Direction des Question n° 028
Finances et du contrôle de gestion**

Finances

REF : DAF2017005

Signataire : JB

Séance du Conseil Municipal du 23/03/2017

RAPPORTEUR : Anthony DAGUET

**OBJET : Adoption du budget primitif 2017 du budget annexe du Centre
municipal de santé**

EXPOSE :

Voir la note de présentation synthétique en annexe.

RAPPORT BUDGETAIRE 2017 BUDGET PRIMITIF – BUDGET ANNEXE DU CMS

La commune d'Aubervilliers, qui exploite le Centre municipal de santé (CMS) en application de l'article L. 6323-1 du code de la santé publique, a décidé, par délibération n°239 en date du 27 septembre 2012, d'instituer une régie municipale dotée de la seule autonomie financière.

Les recettes et les dépenses de fonctionnement et d'investissement de la régie font l'objet d'un budget distinct intégrant la refacturation des coûts de l'ensemble des moyens humains (salaires, traitements, régimes indemnitaires et accessoires) et matériels qui sont affectés ou mis à disposition par le budget principal de la Commune au CMS.

Pour mémoire, ce budget annexe est équilibré, aussi bien en fonctionnement qu'en investissement, par une subvention d'équilibre du budget principal.

Au BP 2017, concernant la section de fonctionnement, les recettes (hors subvention d'équilibre) atteignent 3 739 k€ et les dépenses 5 413 k€. Afin d'équilibrer ce budget, une subvention d'équilibre du budget principal est nécessaire à hauteur de 1 715 k€.

Concernant la section d'investissement, les dépenses d'équipement atteignent 103 k€ et ne sont financées (hors subvention d'équilibre) qu'à hauteur de 62 k€. Il en résulte une subvention d'équilibre du budget principal de 41 k€.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

5 413 K€

DEPENSES DE PERSONNEL

4 363 K€

CHARGES COURANTES

1 040 K€

AUTRES DEPENSES

10 K€

AUTOFINANCEMENT

40 K€

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

103 K€

DEPENSES D'EQUIPEMENT

103 K€

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

5 454 K€

RECETTES TARIFAIRES

2 828 K€

**SUBVENTION D'EQUILIBRE DU BUDGET
PRINCIPAL**

1 715 K€

SUBVENTIONS DES PARTENAIRES

911 K€

RECETTES D'INVESTISSEMENT

103 K€

AUTOFINANCEMENT

40 K€

**SUBVENTION D'EQUILIBRE DU BUDGET
PRINCIPAL**

41 K€

SUBVENTIONS DES PARTENAIRES

13 K€

FCTVA

8 K€



SECTION DE FONCTIONNEMENT

Si les efforts de gestion se poursuivent pour réduire le déficit du CMS, l'ouverture de nouveaux équipements au cours de l'année 2017 crée des charges supplémentaires de fonctionnement. Ainsi, les dépenses réelles de fonctionnement augmentent de 2,9% au BP 2017 par rapport au BP 2016

CHAPITRE	BP 2016	BP 2017	EVOLUTION BP 2016/BP 2017
011- CHARGES DE GESTION COURANTE	1 028 744	1 040 742	1,2%
012- CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	4 219 000	4 363 098	3,4%
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	5 000	5 000	0,0%
TOTAL DEPENSES DE GESTION COURANTE	5 252 744	5 408 840	3,0%
66- CHARGES FINANCIERES	-	-	
67- CHARGES EXCEPTIONNELLES	10 000	5 000	-50,0%
TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	5 262 744	5 413 840	2,9%

Ces dépenses de fonctionnement se décomposent en 3 postes principaux :

- **Les charges générales directes pour 419 563 €.** Ce poste de dépense est en augmentation de **1,7%** par rapport au BP 2016. Ceci s'explique principalement par les ouvertures de 2 nouveaux équipements au cours de l'année 2017, à savoir :
 - Une annexe au sein de la nouvelle Fabrique de Santé (ouverture prévue en avril 2017) avec une montée en charge progressive pour installer 3 cabinets médicaux (médecine généraliste) ;
 - Un 5^e fauteuil dentaire (installation prévue pour septembre 2017) permettant de renforcer l'activité orthodontique ;

A l'inverse, l'activité « vaccination du voyageur » est en repli par rapport à 2016 puisque le budget alloué passe de 64 500 € à 32 250 €, en raison principalement du départ du médecin en charge de cette activité.

- **Les charges générales indirectes pour 631 179 €**, qui correspondent à la refacturation des moyens matériels mis à disposition du CMS par la Ville (locaux, fluides, informatique...) sont stables par rapport au BP 2016. Ce montant n'est toutefois que provisoire et n'intègre pas les charges indirectes de la future annexe de la Fabrique de Santé. En effet, pour plus de facilité de gestion, il a été décidé de refacturer l'intégralité de ces charges indirectes avec 1 an de décalage. Ainsi, au cours de l'année 2017, seront refacturées les charges de l'année 2016 (un ajustement aura lieu au BS 2017). L'ouverture de l'annexe ayant lieu en 2017, les charges afférentes seront refacturées en 2018.
- **Les charges de personnel pour 4 363 098 €** sont également en hausse de **3,4%** par rapport au BP 2016. Ceci s'explique également par l'ouverture des nouveaux équipements précités :
 - + 1,4 ETP de médecin généraliste et + 1 ETP de secrétariat pour l'ouverture de l'annexe de la Fabrique de Santé ;
 - + 0,5 ETP d'orthodontiste et + 1 ETP d'assistant dentaire pour le 5^e fauteuil ;

Ces charges sont également dynamiques en raison de l'augmentation du point d'indice à partir de février 2017 (+ 25 k€) et l'instauration d'une enveloppe de 50 k€ permettant le recrutement de médecins généralistes vacataires pour effectuer des remplacements ou des consultations

sans rendez-vous, notamment le samedi matin, créneau sur lequel la demande de la population est forte.

Les recettes réelles de fonctionnement (hors subvention d'équilibre) sont également portées par l'ouverture des nouveaux équipements et les dispositifs de lutte contre l'absentéisme de la patientèle. Elles augmentent ainsi de 3,5% par rapport au BP 2016.

CHAPITRE - LIBELLE	BP 2016	BP 2017	EVOLUTION BP 2016/BP 2017
70 - PRODUITS DES SERVICES	2 680 250	2 827 638	5,5%
74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS - SUBVENTIONS	929 282	910 839	-2,0%
75 - AUTRES PRODUITS (SUBVENTION D'EQUILIBRE)	1 697 222	1 715 363	1,1%
TOTAL DES RECETTES DE GESTION COURANTE	5 306 754	5 453 840	2,8%
76 - PRODUITS FINANCIERS	-	-	
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS (APUREMENT)	-	-	
TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	5 306 754	5 453 840	2,8%

Les recettes de fonctionnement du CMS se décomposent en 2 postes :

- **Les recettes liées aux consultations médicales et activités annexes sont les plus dynamiques et atteignent 2 827 638 € (+ 5,5%) au BP 2017.** Cette augmentation s'explique quasiment intégralement par l'ouverture de l'annexe de la Fabrique de Santé. Par contre, l'activité nouvelle liée au 5^e fauteuil dentaire ne devrait pas générer de recettes substantielles sur l'exercice 2017 (ouverture trop tardive). La lutte contre l'absentéisme de la patientèle se poursuit pour optimiser le niveau des recettes tarifaires. Concernant la médecine générale, l'instauration d'une enveloppe permettant des consultations sans rendez-vous ainsi que le passage à 25 € de la consultation à compter du 1^{er} mai 2017 généreront des recettes supplémentaires estimées à 78 000 € environ.
- **Les recettes liées aux subventions des partenaires du CMS s'élèvent à 910 839 €,** soit en repli par rapport au BP 2016 (- 2%). En réalité, les subventions des partenaires du CMS (CPAM, Département, Etat...) devraient se stabiliser, le niveau du BP 2016 étant légèrement surévalué.

Focus sur les ouvertures d'équipements et mesures nouvelles pour l'année 2017 :

	Dépenses de fonctionnement			Recettes de fonctionnement	
	Charges directes	Masse salariale	Charges indirectes	Recettes tarifaires	Subventions
Annexe de la Fabrique de Santé	10 158 €	143 899 €	à estimer	105 000 €	5 400 €
5e Fauteuil dentaire	11 400 €	26 667 €	à estimer	5 500 €	
Consultation sans rendez-vous	6 000 €	50 000 €	- €	38 000 €	- €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 102 935 € soit en forte augmentation par rapport au BP 2016 (+ 21,3%) en raison de l'installation du 5^e fauteuil dentaire et de l'équipement de l'annexe de la Fabrique de Santé.

CHAPITRE - LIBELLE	BP 2016	BP 2017	EVOLUTION BP 2016/BP 2017
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	-	-	
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	84 844	102 935	21,3%
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	-	-	
TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	84 844	102 935	21,3%

Ces dépenses d'investissement se décomposent comme suit :

- 70 648 € consacrés à l'installation d'un **5^e fauteuil dentaire et l'équipement d'une salle de stérilisation**. Ce budget ne comporte pas les coûts relatifs aux travaux imputés sur le budget principal. A l'heure actuelle, le matériel médical ne fait pas l'objet de subvention spécifique (seuls les travaux sont aujourd'hui subventionnés par l'Etat et la Réserve parlementaire) ;
- 20 188 € consacrés à **l'équipement en matériel médical du CMS**. Ces dépenses sont subventionnées par la Région Ile-de-France ;
- 12 099 € consacrés à **l'équipement de l'annexe du CMS au Marcreux** pour des activités de médecine générale.

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 62 935 € (+ 54 %).

CHAPITRE - LIBELLE	BP 2016	BP 2017	EVOLUTION BP 2016/BP 2017
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	23 938	54 866	129,2%
TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT	23 938	54 866	129,2%
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	15 912	8 069	-49,3%
024 - PRODUITS DE CESSIONS IMMOBILISATIONS	984	-	-100,0%
TOTAL DES RECETTES FINANCIERES	16 896	8 069	-52,2%
TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	40 834	62 935	54,1%

Les subventions d'investissement attribuées par la Région devraient générer environ 13 k€ de recettes pour le CMS.

Le remboursement de la TVA sur les dépenses d'investissement réalisées en 2016, au titre du fonds de compensation de la TVA, génère quant à lui une recette de 8 k€.

Une subvention d'équipement du budget principal de 41 407 € permet d'équilibrer la section d'investissement. Des recherches de cofinancement seront menés par le CMS, en lien avec les services supports, afin d'obtenir des subventions permettant d'équilibrer intégralement le budget d'équipement. Par ailleurs, cette subvention d'équilibre fera l'objet d'une clause de revoyure au BS 2017 puisque le CMS devrait bénéficier d'un fort excédent d'investissement.

EQUILIBRE DU BUDGET

Le budget 2017 du CMS est équilibré par une subvention du budget principal de la Ville de 1 715 363 € en section de fonctionnement. Cette subvention couvre intégralement le déficit de la section de fonctionnement du budget annexe.

Cette subvention d'équilibre est en augmentation de 1,1% par rapport au BP 2016 (+ 18 k€) en raison principalement des ouvertures d'équipement qui grèvent le déficit du budget annexe du CMS.

Cependant, par rapport au réalisé 2016, la subvention d'équilibre devrait être en légère diminution de 0,5%.

En conséquence, les efforts de gestion entrepris par le CMS, aussi bien sur la maîtrise de la dépense que sur le suivi des recettes tarifaires, doivent être poursuivis afin de tenir l'objectif de diminution de la subvention d'équilibre.

**DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS**

**REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité**

VILLE D'AUBERVILLIERS

**REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal :49

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

En exercice :..... 49

DU 23 MARS 2017

Présents :..... 34

L'AN DEUX MILLE DIX SEPT, le 23 Mars, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 15 mars 2017, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Mériem DERKAOUI, Maire d'Aubervilliers.

PRESENTS :

MM. DAGUET Anthony, KARMAN Jean-Jacques, Mmes VALLY Sophie, CHERET Magali, M. KAMALA Kilani, Mme GRARE Laurence, MM. BENKHELOUF Boualem, KARROUMI Sofienne, Mme KOUAME AKOUA Marie, Mmes PEJOUX Claudine, NEDELEC Sozig, M. CHIBAH Salah, Mme MERCADER Y PUIG Maria, M. RUER Marc Adjoints à la Maire,

MM. CECCOTTI-RICCI Roland, TLILI Mohamed Fathi, BEAUDET Pascal, LE HYARIC Patrick, PLEE Eric, WOHLGROTH Antoine, ROZENBERG Silvère, Mme LE MOINE Sandrine, M. KADDOURI Nouredine, Mmes REDOUANE Wassila, FAGARD Alice, MM. SANON Guillaume, GARNIER Daniel, Mme YONNET Evelyne, MM. HAFIDI Abderrahim, VANNIER Jean-Yves, MM. ZAIRI Rachid, BIDAL Damien, Mme LENOURY Nadia Conseillers Municipaux et ***Conseillers Municipaux délégués**,

POUVOIRS :

Mme TLILI Leïla	Représentée par :	M. KARROUMI Sofienne
M. MONINO Jean-François	Représenté par :	Mme NEDELEC Sozig
Mme MARINO Danielle	Représentée par :	M. KARMAN Jean-Jacques
M. CHOUDER Fethi	Représenté par :	M. KADDOURI Nouredine
Mme DUCATTEAU Sylvie	Représentée par :	Mme VALLY Sophie
Mme AISSAOUI Djamila	Représentée par :	M. HAFIDI Abderrahim
Mme RABAH Hana	Représentée par :	M. KAMALA Kilani
M. AIT- BOUALI Omar	Représenté par :	M. Jean-Yves VANNIER
M. LOGRE Benoit	Représenté par :	Mme YONNET Evelyne
Mme LENZI Ling	Représentée par :	Mme LENOURY Nadia

M. VANNIER Jean-Yves représenté par M. GARNIER Daniel de la question n°24 à 26.

Absents : Mmes MILLA Josiane, MBONDO Thérèse, MM. ZORGANI Mourad, RACHEDI Hakim, Mme ALVES Presilya

Secrétaire de séance : Mme FAGARD Alice

Direction Générale des Ressources / Direction des Finances et du contrôle de gestion

Finances

REF : DAF2017005

Signataire : JB

OBJET : Adoption du budget primitif 2017 du budget annexe du Centre municipal de santé

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Mme la Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes,

Vu la délibération n° 237 du 27 septembre 2012 relative à l'évolution de la forme juridique du Centre Municipal de Santé par la mise en place d'une Régie dotée de la seule autonomie financière,

Vu le débat d'orientation budgétaire tenu en séance du conseil municipal du 23 février 2017,

Vu le projet de budget primitif 2017 du budget annexe du Centre municipal de Santé,

Vu la note de présentation du budget annexée,

A La majorité MM. GARNIER, ZAIRI, VANNIER, Mme YONNET, Mme LENOURY et M. BIDAL s'étant abstenus

DELIBERE :

APPROUVE le budget primitif 2017 du budget annexe du Centre municipal de santé, équilibré en dépenses et en recettes, comme suit :

Dépenses de fonctionnement : 5 453 840,00 €

Recettes de fonctionnement: 5 453 840,00 €

Dépenses d'investissement : 102 935,00 €

Recettes d'investissement :

102 935,00 €

DIT que la Maire est autorisée à procéder, à l'intérieur d'un même chapitre budgétaire aux virements de crédits rendus nécessaires par l'insuffisance de certaines dotations constatée au cours de l'exécution du budget.



L'Adjointe Déléguée

Maria MERCADER Y PUIG

Reçu en préfecture le : 24/03/2017

Publié le : 24/03/2017

Certifié exécutoire le : 24/03/2017



L'Adjointe Déléguée

Maria MERCADER Y PUIG